



Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: méthode pédagogique innovante

Type de pratique: bonne pratique

Pays: France

Avril 2014

Intitulé de la pratique	Organisation d'une formation décentralisée pour refléter les questions et besoins locaux en matière de formation
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>Grâce à cette pratique, les centres de formation nationaux et les académies judiciaires espèrent apporter une solution aux questions et besoins locaux en matière de formation et/ou rendre la formation en face-à-face plus accessible aux juges et procureurs qui travaillent dans des régions éloignées de l'organe de formation central (en réduisant les coûts logistiques tout en ciblant un nombre potentiellement plus grand de participants).</p> <p>L'approche normale consiste à inclure ces activités décentralisées dans le programme de formation annuel du centre de formation national dans le cadre d'une stratégie nationale globale. Cependant, l'existence d'une formation indépendante organisée au niveau local à la discrétion des services ou tribunaux locaux est reconnue.</p> <p>En France, l'un des principaux axes du programme de formation national est l'organisation de cours de formation sur les réformes clés dans le contexte de la formation continue décentralisée, c'est-à-dire dans les neuf cours d'appel dans lesquelles l'École nationale de la magistrature (ENM) et les coordonnateurs de la formation régionale exercent leurs fonctions. (Voir également la fiche d'information «Paquet global pour dispenser une formation à grande échelle sur les nouveaux</p>

	instruments juridiques», décrite dans le cadre de la catégorie «programme ou plan formation innovant».)
<i>Coordonnées de l'institution</i>	École nationale de la magistrature (ENM) 8, Rue de Chanoinesse 75004 Paris France Téléphone: + 33 1 44 41 88 20 Fax: + 33 1 44 41 88 21 Courriel: enm-info-di@justice.fr Site internet: http://www.enm-justice.fr
<i>Autres commentaires</i>	L'organisation de ces activités de formation décentralisées est une BONNE PRATIQUE standard bien connue et appliquée dans la plupart des institutions de formation de l'Union.

Source: Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «*Lot 1 – Étude sur les meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs*», réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)